

La participation citoyenne, gage de pérennité pour le patrimoine

Aujourd'hui, plusieurs pays structurent des balises pour favoriser la participation citoyenne¹. Il s'agit pour le citoyen ordinaire de s'exprimer sur des idées, d'avoir son mot à dire sur la concrétisation de projets qui le touche directement ou qui l'interpelle. La participation citoyenne est un gage de qualité pour la démocratie puisque les gens interviennent dans des décisions découlant de débats publics ; elle légitime les choix.



Diane Joly
Ph. D., consultante,
mise en valeur
du patrimoine

Bref historique

Dans la sphère du patrimoine, la participation citoyenne apparaît au XIX^e siècle... En 1875, à Québec, le représentant du roi au Canada convainc les autorités de préserver les fortifications et le cachet ancien de la ville. À Montréal, en 1882, de nombreux anglophones et francophones mobilisent les journaux pour contester l'expropriation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours. Il s'agit d'une première revendication concertée pour le patrimoine. En 1892, la Société d'archéologie et de numismatique pose des plaques d'information sur des bâtiments du Vieux-Montréal. Elle veut ainsi éduquer les publics à l'importance des monuments anciens. Pour sa part, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal forme, en 1913, un comité incluant des représentants d'autres sociétés culturelles afin de mettre en valeur des maisons anciennes. Enfin, en 1922, le gouvernement du Québec adopte une loi inaugurale sur le patrimoine et crée la Commission des monuments historiques dont le mandat est de gérer le patrimoine et recommander les classements.

Les enjeux du patrimoine

Le principal, même l'unique enjeu du patrimoine demeure sa pérennité². Les annonces d'une mise en vente, d'un projet d'urbanisme et d'autres font réagir les citoyens s'ils perçoivent un danger imminent pour un bien même si, au préalable, ils étaient plutôt indifférents. Selon Serge Tisseron, les objets ont de l'ascendance sur la perception que les gens

ont d'eux-mêmes. Ils marquent leur place dans un groupe ou dans leur façon de socialiser. Mais, ces liens sont invisibles parce que les objets se fondent dans notre environnement et disparaissent. Par exemple, on ne voit plus l'église paroissiale lorsqu'elle se trouve sur notre trajet quotidien. Cependant, l'annonce d'un danger imminent pour l'édifice fait remonter à la surface les liens affectifs : les souvenirs du baptême des enfants, du plaisir de chanter dans la chorale...³.

Sur le plan juridique, le ministère Culture et Communications (MCC) applique la Loi sur le patrimoine culturel. Les biens patrimoniaux comprennent les immeubles, les sites, les documents et les objets patrimoniaux. Selon la législation, un bien peut être classé s'il présente une valeur d'intérêt public. Le propriétaire d'un bien classé peut recevoir un soutien technique et de l'aide financière. Il doit s'engager à maintenir l'intégrité matérielle de son bien et toute modification doit être autorisée. Depuis 1985, les municipalités et les communautés autochtones peuvent citer des biens sur leur territoire qui présentent un intérêt local. La loi a été revue en 2011. Des personnages décédés, des lieux et des événements historiques ainsi que des patrimoines immatériels peuvent dorénavant être désignés⁴.

¹Pour quelques éléments définatoires de la notion de participation citoyenne, voir : Pierre André et coll. (2012). « Participation citoyenne », dans L. Côté et J.-F. Savard (dir.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*, [en ligne], www.dictionnaire.enap.ca, consulté en janvier 2014.

²Les projets de mise en valeur et d'interprétation sont des activités essentielles qui participent à la pérennité des monuments patrimoniaux, car elles augmentent la perception de leur importance parmi les publics de proximité.

³Serge Tisseron, *Comment l'esprit vient aux objets*, Paris, Aubier, 1999, p. 10.

⁴Pour plus de détails, consulter : À propos de la Loi sur le patrimoine culturel, Gouvernement du Québec, Québec, 2013 (2013-05-06) et La loi sur le patrimoine culturel, Guide pratique destiné aux municipalités, Gouvernement du Québec, Québec, 2012 (2012-10-19), disponibles sur le site Internet du ministère Culture et Communications à www.mcc.gouv.qc.ca sous la rubrique programmes et services, puis publications. Site consulté en janvier 2014.

Dispositifs favorisant la participation citoyenne

Le patrimoine dispose de plusieurs outils qui soutiennent la participation citoyenne. Dans les municipalités, les gens peuvent intervenir, entre autres, à la période des questions des séances du conseil; dans des consultations et des débats publics et en siégeant sur des comités dédiés au patrimoine. Parmi d'autres outils figurent les référendums, les forums citoyens, les sondages, les rencontres en petit groupe et bien d'autres.

Conseil du patrimoine

Les municipalités peuvent former des conseils et des comités consultatifs sur le patrimoine d'au moins trois personnes dont un élu. Leurs moyens d'action et leurs membres varient d'une autorité à l'autre. Les comités dont le rôle est d'émettre des avis, de faire des recommandations et de conseiller les élus réunissent souvent des experts dans leur domaine. En majorité, les comités regroupent une combinaison de personnes spécialistes ou érudites dans un domaine, et actives dans la sphère publique⁵. Leurs mandats sont diversifiés. Des comités assurent le respect d'un plan d'action ou d'objectifs, d'autres fournissent des idées de mises en valeur et certains gèrent les biens et en font la promotion. Les élus demeurent l'instance.

Des comités sont aussi formés pour répondre à des besoins spécifiques où le patrimoine constitue l'un des enjeux. Par exemple, à Brossard, le centre de santé local et des associations de citoyens aux champs d'intérêt variés se sont regroupés pour atténuer les méfaits de l'étalement urbain. La sauvegarde du patrimoine bâti est l'un des moyens ciblés par le groupe pour rendre sa mission. Dans l'Estrie, le Comité du paysage estrien réunit des organismes issus du milieu municipal, touristique, culturel, économique, environnemental et universitaire. Leur mandat est, entre autres, de préserver et de valoriser le patrimoine paysager estrien.

Consultations publiques

Les comités organisent des consultations publiques sur des projets touchant le patrimoine. Selon le cas, des mémoires sont déposés et des personnes expriment leur point de vue en public. Un rapport est généralement produit ainsi qu'une recommandation. Les élus rendent ensuite une décision. Des consultations se tiennent aussi lorsque des décisions importantes pour la localité sont à prendre telles que l'achat, la vente ou le démantèlement d'un bien et d'autres. Lors de

la rencontre, on y présente le projet, les points de vue, les enjeux et les propositions. Une période de questions s'ensuit et les participants prennent une décision.

Les principaux acteurs

Les propriétaires d'un bien patrimonial et les municipalités demeurent les principaux acteurs du patrimoine. Ces dernières possèdent, financent, gèrent des biens patrimoniaux et elles rendent des comptes à la population. Elles sont aux prises avec des choix parfois difficiles où elles doivent défendre leur position. D'autres acteurs, tels les sociétés d'histoire ou les établissements voués au patrimoine se mobilisent lorsqu'un bien patrimonial est menacé.

La participation citoyenne sur le terrain

De nombreuses décisions sur le patrimoine sont prises dans l'indifférence pour plusieurs raisons, notamment parce que le bien est protégé par la loi ou parce que la majorité et les élus ont une vision commune de son importance. Il arrive qu'un bien n'interpelle plus la localité parce qu'elle ne connaît pas son histoire ni son importance patrimoniale ou parce que le projet envisagé répond à un besoin pressant de la communauté. Malgré leur brièveté, les cas exemplaires qui suivent mettent en lumière les paris de la participation citoyenne et son influence sur le patrimoine⁶.

Les Augustines à Québec (modèle de pérennité exceptionnelle)

La congrégation des Augustines arrive au Québec en 1639. Elles essaient avec douze monastères, jumelés à un hôpital, et consacrent leur vie aux malades et aux pauvres. À la fin des années 1980, les religieuses constatent leur déclin et commencent à préparer leur testament culturel. Sept comités, réunissant une soixantaine de personnes provenant de milieux divers, se forment pour réfléchir au projet. La congrégation regroupe le patrimoine des douze communautés à Québec et elle crée une fiducie à laquelle les Augustines cèdent leurs avoirs. La fiducie administre tous les biens : bâtiments, mobiliers, collections d'objets, archives et livres anciens. Un musée sera dédié à l'histoire de la santé depuis la Nouvelle-France. Et, dans le sillage de leur mission sociale, des initiatives de soutien seront développées, entre autres, pour les proches aidants et les professionnels de la santé. Dans l'ensemble, le lieu témoignera d'un héritage patrimonial et mémoriel de près de quatre siècles. ▶

⁵Ces personnes sont impliquées dans les institutions publiques, les sociétés d'histoire locales, les centres d'archives, les conseils des art et d'autres.

⁶Ces exemples, et d'autres, sont regroupés plus en détail dans un cybercarnet dont l'objectif est de mettre au jour les modalités du patrimoine et le travail des acteurs sur le terrain. Consulter www.dianejoly.ca.



À Thetford Mines, les structures imposantes des mines d'amiante dominent la ville. Centre d'archives de la région de Thetford - Fonds Jacques Fugère, vers 1960.

La Mine King à Thetford Mines (mise en valeur du patrimoine)

À Thetford Mines, les activités minières cessent en 2012. La ville se retrouve avec des marques dominantes d'une industrie honnie, l'amiante. On décide d'exploiter les installations à des fins touristiques. Le propriétaire cède les lieux gratuitement au Musée minéralogique et minier de Thetford Mines qui doit mettre en valeur le site. Le maire et une majorité au conseil défendent le projet, mais des conseillers et des citoyens s'y opposent. Ils lancent une pétition exigeant un référendum⁷. Le conseil réfute la démarche entre autres parce que les protestataires sont restés silencieux lors de trois consultations publiques. Le projet, qui est en cours, a rallié les milieux culturels, économiques et d'affaires.

La maison des Frères Page à Candiac (se donner des outils)

Le nouveau propriétaire d'une maison ancienne demande un permis de démolition. Rapidement, la société historique locale et d'autres personnes s'opposent à sa destruction. Au conseil municipal, des élus souhaitent aussi sa préservation. Le permis est refusé. Les élus décident de faire citer la maison. Pragmatiques, ils commandent une étude patrimoniale pour appuyer leur démarche. Si la valeur historique est faible, la Ville accordera le permis malgré les contestations. L'étude s'avère concluante et la municipalité procède à la citation selon les dispositions de la loi. Elle s'arroge ainsi le droit d'acquérir et d'exproprier les lieux et pourra exiger que les rénovations respectent les caractéristiques patrimoniales.



Benoît Dorais, maire de l'arrondissement, explique au journaliste l'importance du projet. Fondation Horse Palace de Griffintown, 2013 (Michel G. Langlois).

Le Griffintown Horse Palace à Montréal (mobilisation exemplaire)

En 2007, un promoteur immobilier veut raser le quartier pour construire des condos. Au cœur des lieux, le Horse Palace de Griffintown est l'une des dernières écuries urbaines à Montréal. Les citoyens du quartier se mobilisent. Une fondation est créée pour acheter les terrains et mettre en valeur les lieux. À la fin, les écuries sont acquises par un promoteur qui collabore avec la fondation. Celle-ci réunit des experts dans plusieurs domaines. Des personnalités défendent le projet devant les médias; des entreprises du domaine équestre et en démarrage d'entreprise offrent leur expertise et d'autres prêtent leurs ressources. Enfin, les élus de l'arrondissement militent pour la sauvegarde des lieux. Ils veulent un terrain adjacent qui servira d'enclos et empêchera l'enclavement des lieux. Ils persuadent la ville-centre de le convertir en espace vert, visible de la rue. Le paddock vient d'être inauguré et la fondation vise maintenant la rénovation des lieux.

Le Pavillon Jacques-Duquette à Sainte-Agathe-des-Monts (collaboration exemplaire)

Le CSSS des Sommets est aux prises avec un problème de contamination au Pavillon Jacques-Duquette, un ancien sanatorium centenaire. Les autorités songent à démolir le bâtiment. Le comité du patrimoine de Sainte-Agathe, qui regroupe des bénévoles, fait des démarches de sensibilisation auprès d'élus des différents paliers de gouvernement ainsi qu'aux représentants du milieu de la santé. Après avoir obtenu une subvention, le comité a fait évaluer les coûts de

⁷Les signatures représentent environ 2,8% de la population.



Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi

rénovation par des experts. Dans l'ensemble, les bénévoles se sont approprié la portion « patrimoniale » des enjeux, tandis que les gestionnaires collaborent pleinement avec le comité. Malgré leurs intérêts divergents, tous ont su trouver une vision commune sur l'importance patrimoniale du bâtiment. En attente d'une décision.

Les croix de chemin du Québec (initiative personnelle)

La croix de chemin est un patrimoine bien particulier issu de la tradition populaire. Elles suscitent l'intérêt, même la passion des gens. Depuis toujours, le calvaire de Yamaska-Est, associé aux Rébellions de 1837 et érigé sur la place publique, jouit d'une protection remarquable. L'un des bienfaiteurs les plus connus est Albert Mondou qui s'en est occupé, à ses frais, de 1942 à 2005. À sa « retraite », à l'âge de 92 ans, la municipalité a pris en main ce trésor québécois. Ailleurs, dans la localité de Saint-Alexandre, plusieurs croix anciennes se sont détériorées. Dans ses moments libres, Robert Bourgeois façonne des répliques des croix originales. Enfin, depuis quelques années, Monique Bellemare parcourt les routes du Québec pour photographier et recueillir de l'information sur ces croix. Elle maintient aussi un site Internet où elle présente sa collection et elle participe à des activités culturelles lui permettant d'échanger avec les gens sur ce sujet⁸.

Aréna Éric-Sharp (décision contestée)

À Saint-Lambert, l'aréna Éric-Sharp a créé une polémique lorsque les élus ont opté pour son démantèlement. Plusieurs citoyens s'y opposent. L'intérieur de l'édifice se distingue avec une voûte à double courbure, proche du sol en périphérie. L'Ordre des architectes du Québec, Héritage Montréal, la Fédération Histoire Québec et la société d'histoire locale ont souligné l'importance de

conserver le bâtiment. Une pétition de 1 000 noms a été déposée⁹. Une demande de classement fut soumise auprès du Ministère. Mais, le MCC refuse la requête tout en recommandant la préservation de la voûte. L'intérêt des citoyens est faible. Seulement une vingtaine de personnes se sont présentées à une audience publique et 150 autres lors de la présentation du projet. Dans l'ensemble, l'idée d'une nouvelle construction est bien accueillie. Toutefois, à la suite des contestations et des recommandations du MCC, les élus ont tenu une nouvelle consultation publique et les options présentées répondent toutes aux recommandations du Ministère qui est de conserver le plafond en courbe. En fin de compte, l'édifice sera rénové en tenant compte des éléments patrimoniaux d'importance.

Grands domaines de Sillery (prises de position radicalisées)

À Québec, des communautés religieuses veulent vendre leurs terrains et leurs biens immobiliers excédentaires situés dans l'arrondissement historique de Sillery. Seuls les promoteurs sont prêts à payer la valeur marchande des lots. Une coalition de citoyens s'est formée pour empêcher la construction de nouvelles habitations. Environ 10 % de la superficie est construite et le reste est constitué de boisés et d'espaces végétaux.

Lors des audiences publiques, les religieux soulignent qu'ils n'ont pas les moyens de céder leurs propriétés à prix réduit¹⁰. Quant aux promoteurs, ils sont prêts à construire des appartements qui tiennent compte du plan de conservation et à céder une partie du terrain pour en faire un parc. La coalition exige que le gouvernement achète les terrains pour en faire un lieu public et que l'intégrité des bâtiments soit maintenue. Les boisés sont fréquentés par la bonne volonté des communautés. Ce qui constituait au départ un privilège, s'est transformé en un droit acquis. Les citoyens ne veulent pas perdre ce bénéfice acquis. Les audiences publiques ont mis en lumière des positions irréconciliables où dès qu'une annonce est faite sur les domaines, des critiques fusent de toutes parts.

Le Moulin du Petit-Sault à L'Isle-Verte (désolation de l'indifférence)

Le Moulin du Petit-Sault est un bien classé par le Ministère. À la suite d'une subvention, le propriétaire procède à des réparations non conformes. Les octrois cessent. Le ▶

⁸J'invite les lecteurs à consulter www.patrimoinequebec.com et vérifier si les croix de votre localité sont répertoriées. Sinon, prenez le temps d'aviser madame Bellemare.

⁹Les signatures représentent moins de 5 % de la population.

¹⁰Au Québec, les communautés religieuses assument tous les coûts liés au bien-être de leurs membres ainsi que leurs frais médicaux qui peuvent s'élever à plusieurs centaines de milliers de dollars annuellement.



À plus de six mètres en hauteur, Robert Bourgeois installe la couronne.
Collection privée, Robert Bourgeois, 2013.

bâtiment est vendu en 1971, mais laissé à l'abandon. Les intempéries et le vandalisme endommagent la structure. À sa revente en 2010, les fenêtres sont disparues et une partie du toit s'est effondrée. Pour sa part, le MCC communique avec le nouveau propriétaire seulement six ans après la vente. Ce dernier ne veut pas investir dans l'édifice. À deux occasions, le ministre n'a pas exercé son droit de premier acheteur. Dans l'ensemble, la population est indifférente et les appels à la conservation rares. La municipalité ne veut pas l'acquérir tandis que la MRC affirme ne pas avoir les fonds pour des travaux de restauration. Aujourd'hui, le bâtiment est dans un état de destruction irréversible.

Dans l'ensemble, ces exemples montrent bien l'influence de la participation citoyenne sur les enjeux du patrimoine. Elle est essentielle pour les biens qui ne bénéficient pas d'une protection légale même s'ils sont porteurs de valeurs



Le Moulin du Petit-Sault à L'Isle-Verte. En état de dégradation irréversible.
Collection René Beaudoin, 2009.



Aréna Éric-Sharp, Saint-Lambert, 1966, J.W. Cooke, architecte.
Docomomo Québec (Ulisses Munarim, 2013).

patrimoniales importantes. Parmi les acteurs, les élus municipaux se retrouvent au cœur des débats où ils sont parfois initiateurs, défenseurs, gestionnaires et toujours détenteurs du pouvoir décisionnel. Pour ce qui est des outils, les pétitions et les consultations publiques révèlent que l'intérêt à défendre le patrimoine est plutôt faible au sein de la population. Elle confirme aussi l'importance des activités d'interprétation au patrimoine¹¹. Ces rencontres entre les gens et leurs patrimoines favorisent une meilleure connaissance des biens. À la longue, ils l'apprécient, s'en délectent même. Ils en prennent soin et veulent le protéger. Ce travail en amont est crucial à la participation citoyenne et à la pérennité des biens patrimoniaux.

Outre des services de consultation en patrimoine, Diane Joly poursuit des recherches où elle étudie les enjeux du patrimoine sur le terrain. ■



Le Pavillon Jacques-Duquette
Bergeron-Gagnon inc., 2013, gracieuseté de la MRC des Laurentides

¹¹Parmi ces activités figurent les conférences publiques gratuites, les circuits de patrimoine, des livrets et brochures, des panneaux, des pages sur Internet, des activités conçues selon les groupes d'âge, des chroniques dans le journal local et d'autres.